



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 29/10/23 : STOP aux calomnies proférées par la FNSEA 79 et les JA 79 !

Face aux mensonges proférés par la FNSEA 79 et les JA 79 dans leur communiqué du 28/10/23 (voir publication [Facebook](#) et [Twitter](#)), nous nous permettons de publier l'intégralité de la vidéo réalisée lors du passage des manifestant.e.s sur la voie publique au lieu dit Le Grand Cercoux, dans le cadre du rassemblement à Priaires pour dénoncer les soupçons de conflit d'intérêt de la Maire du Val du Mignon et d'un autre conseiller municipal également bénéficiaire de la Bassine de Priaires (SEV2). Elle permettra à elle seule de redonner la réalité des faits.

Le lien est disponible ici : <https://youtu.be/BpMkKPC17OM>

Nous tenons néanmoins à préciser que :

- les manifestant.e.s ont emprunté une voie publique et qu'ils n'en sont pas sortis, que ce chemin était la voie la plus courte pour revenir à Priaires depuis le chantier de la bassine et permettait d'observer le paysage témoignant des conséquences délétères du modèle agricole porté depuis des décennies et se poursuivant par les exploitations raccordées à la bassine de Priaires notamment. Pour ce qui est des tenues des manifestant.e.s, la pluie étant de mise ce jour là, rien d'étonnant à ce que certains étaient couverts...
- aucune injure, insulte ou menace n'a été proférée vers quiconque. Seuls des slogans ont été chantés, comme dans toutes les mobilisations jusqu'alors.
- aucun enfant âgé de 6 mois n'était présent sur les lieux, comme sous-entendu par le communiqué de la FNSEA 79 qui stipule fallacieusement dans cette phrase "lorsqu'on s'attaque à un foyer et à une mère de famille ayant sa petite-fille de 6 mois avec elle"
- la gendarmerie était sur place et témoin des faits

Force est de constater que la FNSEA 79, dont le président Denis Mousseau était présent, n'est pas à un mensonge près pour salir l'image de celles et ceux qui luttent contre leurs projets mortifères et défendent un modèle agricole plus vertueux et respectueux des humains et de leurs milieux ainsi qu'un meilleur partage de l'eau.

Nous constatons qu'ils ne sont pas aussi prompts à réagir quand leurs collègues, eux, s'en prennent véritablement aux personnes, comme cela a été le cas pour Patrick Picaud et sa femme à leur domicile le 22 mars dernier (<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/la-rochelle/la-maison-d-un-militant-ecologiste-saccagee-par-des-agriculteurs-en-marge-d-une-manifestation-de-la-fnsea-a-la-rochelle-2738562.html>)

Cette manœuvre a pour seul objectif de discréditer le Collectif Bassines Non Merci et continuer de nourrir le climat de criminalisation du mouvement qui défend le vivant et l'eau comme commun. Et cela, à la veille de la décision du TA de Poitiers sur les 2 référés annulation et suspension concernant le permis d'aménager de la bassine de Priaires.

Nous réfléchissons actuellement à déposer plainte pour diffamation car il n'est pas acceptable de laisser ces graves calomnies courir.

Le Collectif Bassines Non Merci